

## PROCÈS-VERBAL

De la rencontre du conseil d'établissement qui s'est tenue  
le 21 juin 2021, à 12 h 40, via Teams.

---

Sont présents : Mmes Cinthia Bédard, TOS  
Sophie Boisjoly, conseillère d'orientation  
Nadine Labrecque, directrice générale CJE des Moulins  
Khadidja Hadj, enseignante  
Martin Hébert, directeur  
François Marceau, enseignant

Sont absents : Mmes Justine Brault-Lavoie, élève  
Hassiba Idir, coordonnatrice Aminate  
Carole Gignac, enseignante  
Nathalie Boisvert, propriétaire de la Steakerie Ste-Marie

M. Emmanuël Foisy, élève

### 1. Ouverture de la séance

Ouverture de la séance à 12 h 43.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

CE-2021-17

Madame Hadj propose l'adoption de l'ordre du jour, et elle est secondée par madame Labrecque.

### 3. Adoption du procès-verbal du 13 mai 2021

CE-2021-18

Monsieur Marceau propose l'adoption du procès-verbal, secondé par madame Hadj.

### 4. Question du public

Aucun public. Aucune question du public.

## 5. Normes et modalités

Monsieur Hébert présente le document évolutif sur les Normes et modalités qu'il avait acheminé aux membres, en précisant que celui-ci avait été épuré pour retirer l'information qui se trouvait déjà dans la loi de l'instruction publique, et qui n'était pas nécessaire de répéter. Le but de l'exercice est d'alléger le contenu et de ne cibler que l'information en lien avec la façon d'évaluer les élèves.

Monsieur Hébert précise qu'au fil des ans, en fonction des nouvelles réalités, des modifications sont apportés à ce document évolutif, pour énoncer par exemple des changements au niveau des cycles de cours, des programmes, etc...Et c'est annuellement, au conseil d'établissement, qu'on aura à adopter les changements qui sont préconisés.

CE-2021-19

Suite à la révision du document par monsieur Hébert, madame Labrecque propose l'adoption des changements suggérés, et madame Hadj appuie sa proposition.

## 6. Frais chargés aux élèves

Monsieur Hébert mentionne que depuis plusieurs années les frais exigés aux élèves sont réduits au minimum. Il n'y a plus frais d'inscription et, les frais pour les livres et les cahiers d'exercice sont majorés en fonction des prix qu'il paie. Il en est de même pour les taxes, qui ne sont pas chargées aux élèves (retour de taxes).

Mis à part les élèves du FIS, l'an prochain on ne facturera plus d'agenda aux élèves, ce qui fera en sorte que le prix unitaire de l'agenda passera de 10,00\$ à 15,00\$, étant donné que le nombre d'agendas commandés a diminué.

Pour les autres cours du FIS où l'on chargeait 30,00\$ par jour, il n'y aura plus de frais. Des frais de 60,00\$ s'appliqueront seulement pour les 2 jours de formation du cours du PVA (parcours vers l'autonomie). Il n'y a plus de frais pour les cours d'arts plastiques, ni pour l'émission de la carte étudiante (des frais sont appliqués seulement si la carte est perdue).

CE-2021-20

Madame Boisjoly propose l'adoption des modifications des coûts et madame Hadj appuie sa proposition.

## 7. Code de vie (utilisation du cellulaire)

Devons-nous, ou non, permettre l'utilisation du cellulaire dans les classes ? Et si oui, comment l'encadrer ? Monsieur Hébert précise que ça fait plusieurs années que l'on se pose cette question... Il y a des gens qui sont pour, d'autres contre et certains sont nuancés. Cette année, il y a un sondage qui a été effectué à partir d'une consultation auprès du comité de participation des enseignants (CPE) et, une majorité d'enseignants ont manifesté l'idée d'avoir un meilleur encadrement. Le CPE avait donc comme mandat de trouver le bon libellé. Monsieur Hébert poursuit et introduit le libellé qui sera présenté aux enseignants lors de la prochaine journée pédagogique.

*« Le téléphone cellulaire peut être utilisé comme outil de travail en classe (antidote, dictionnaire, liseuse, agenda...). Toute utilisation inadéquate pourrait entraîner une conséquence disciplinaire ou un resserrement d'échéance scolaire. La fonction téléphone est tolérée dans les corridors et la cafétéria seulement aux pauses et à l'heure du dîner. Les prises de photos, de vidéos ainsi que les enregistrements vocaux sont également interdits sans permission écrite. »*

Monsieur Hébert précise en terminant que ce n'est pas l'utilisation d'un cellulaire qui occasionnerait la fermeture du dossier d'élève, mais plutôt l'attitude de celui-ci.

CE-2021-21

Madame Labrecque propose l'adoption de ce changement, et monsieur Marceau appui sa proposition.

## **8. Information de la présidence**

Madame Labrecque précise qu'ils ont eu leur assemblée générale la semaine dernière, que leur année financière se terminait en mars et que le renouvellement de leurs ententes avec Service Québec sera effectif au 1<sup>er</sup> juillet, ainsi qu'avec le secrétariat de la jeunesse. Il leur reste qu'à connaître les montants à recevoir selon le nouveau mode de financement.

Madame Labrecque poursuit en indiquant qu'il y aura une « mini réforme » au sein du CJE, afin de revoir la façon dont ils vont donner les services en lien avec le nouveau mode de financement.

Elle précise aussi qu'à partir de vendredi prochain et ce, jusqu'à la Fête du travail, le CJE fermera 1 heure plus tôt, soit à 15 h 30 au lieu de 16 h 30.

## **9. Information des membres du personnel**

Madame Boisjoly partage le compte rendu du groupe ISP de sa collègue Isabelle Da Piedade.

## **10. Information des représentants des élèves**

Aucune information.

## **11. Levée de l'assemblée**

CE-2021-22

L'ordre du jour étant épuisé à 13 h 27, madame Boisjoly propose que la réunion soit levée, appuyée par madame Hadj et adoptée à l'unanimité

---

La présidente,

Madame Nadine Labrecque

---

La secrétaire,

Madame Joanne Leblanc